Santé et éducation : l’UE dresse le bilan

Compte Test - 2012-12-18 20:50:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le samedi 15 décembre, le Maroc et l'Union Européenne ont dressé à Marrakech le bilan de leur coopération dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Cette rencontre a été l'occasion de mettre en exergue, le programme d'appui de l'UE au processus de réformes engagées par le Maroc ainsi que les efforts du gouvernement marocain destinés à l'amélioration des politiques publiques notamment en matière de santé et d'éducation, deux secteurs clés dans le développement socio-économique.

Concrètement, sur le volet de l'éducation, l'UE a mobilisé près de 2 milliards de dirhams depuis l'année 2000 (dont 1,5 milliard de DH entre 2008-2012), une période marquée par l'adoption de la Charte nationale d'éducation et de formation, a fait savoir, l'ambassadeur-chef de la délégation de l'UE au Maroc, Eneko Landaburu. Dans le domaine de la santé, Landaburu a indiqué que la coopération technique et financière de l'UE a totalisé au profit du royaume plus de 2,2 milliards de dirhams depuis 2001, dont 1,55 milliard de DH sur la même période 2008-2012. L'appui se traduit par l'accompagnement de la politique des réformes dans le secteur de la santé ayant pour but de garantir un accès aux soins équitable et de qualité pour les citoyens marocains notamment la consolidation de la couverture médicale de base du Ramed (444 millions de DH) et le soutien de la réforme du système de santé (950 millions de DH pour la période 2009-2013).

Pour sa part, le ministre de la Santé El Houssein El Ouardi a mis en lumière les efforts d'appui de l'UE aux différentes réformes initiées par le Maroc dans le secteur de la santé (Couverture médicale de base, modernisation d'hôpitaux, santé maternelle et infantile, prise en charge de maladies chroniques et la régionalisation). Cet appui a contribué à l'amélioration sensible des indicateurs de performances de la santé dans le pays, a-t-il précisé, appelant l'UE à poursuivre son soutien aux différentes stratégies adoptées par le ministère de la Santé.